

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 29 mars 2022, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, FIALON Catherine, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALaurIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, GIBERT-PACAUlt Isabelle, FAURE Cédric, SOLIER Hélène.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents et excusés : THIREZ Didier pouvoir à FEVRIER Eric, PICARROUGNE Elisabeth pouvoir à BERTRAND Patrick, ARMANDIE Blandine, DESTOMBES Benoit pouvoir à GAUZINS Joël, BOUNIOL Lucie pouvoir à FAURE Cédric, LAMOIROUX Alexis pouvoir à BEDOUSSAC Claude.

La séance est ouverte à 19h00

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme IZOULET Catherine est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 MARS 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2022,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2022 de la commune
 - Section fonctionnement : 2 053 752 euros
 - Section investissement : 2 478 620 euros

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'Administration du CCAS a accepté de prendre en charge le transport et le voyage à Paris des jeunes du Conseil des jeunes. Les adultes qui ont accompagné ont financé leur voyage.

Mr BEDOUSSAC Claude demande pourquoi on ne prévoit pas plus de crédits pour les 12 logements du centre-bourg.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas nécessaire de prévoir plus pour cette année et il ajoute que si une subvention est notifiée alors la dépense sera inscrite en face.

Monsieur le Maire informe que la commune de Saint-Mamet investit plus en comparaison des autres communes de même strate.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune
 - Section fonctionnement : 2 053 752 euros
 - Section investissement : 2 478 620 euros

OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2022,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2022 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 490 331 euros
 - Section investissement : 1 798 008 euros

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra réactualiser le coût réel du personnel dédié aux réseaux et stations de l'adduction en eau potable et à l'assainissement, ainsi que les dépenses annexes pour se rapprocher au plus près de la réalité. Une augmentation du prix de l'eau devra être prévue en parallèle.

Mme FIALON Catherine ajoute qu'il faut également prendre en compte le temps passé à la facturation. Monsieur le Maire ajoute que cette réactualisation des dépenses, notamment du personnel et d'achat de carburant se fera progressivement, en sachant que le transfert des compétences eau et assainissement est prévue en 2026.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2022 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 490 331 euros
 - Section investissement : 1 798 008 euros

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2022,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2022 du lotissement « Les Placettes »
 - Section fonctionnement : 81 488,33 euros
 - Section investissement : 45 946,66 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2022 du lotissement « Les Placettes »
 - Section fonctionnement : 81488,33 euros
 - Section investissement : 45 946,66 euros

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2022,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2022 du lotissement « Les Vergnes »
 - Section fonctionnement : 784 702,08 euros
 - Section investissement : 834 796,07 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2022 du lotissement « Les Vergnes »
 - Section fonctionnement : 784 702,08 euros
 - Section investissement : 834 796,07 euros

Questions diverses :

1-Economies d'électricité :

Mr FAURE Cédric informe qu'il a contacté le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et que la commune est pré-équipée sur l'ensemble de la commune pour envisager la coupure de l'éclairage public. Il suffit de faire une demande écrite au SDE en précisant les horaires d'extinction et les secteurs souhaités.

Concernant l'étude d'éclairage du terrain de foot, il en ressort que l'aménagement d'un éclairage aux normes est très compliqué. Les pylônes se trouveraient sur le parking à côté du transformateur.

Mr FAURE Cédric ajoute qu'ils n'ont pas estimé l'économie que pourrait impliquer l'extinction de l'éclairage public la nuit mais les retombées économiques sont intéressantes seulement si on baisse au moins de 5 heures car le fait que la consommation diminue implique également des prix plus intéressants, il y a donc un double effet sur l'économie réalisée. La programmation des horaires par le SDE pour l'extinction passe sur l'entretien de l'éclairage public.

Monsieur le Maire pose la question au Conseil pour déterminer les horaires d'extinction.

Il est retenu pour le moment d'éteindre les lumières de minuit à 5h00 du matin.

Mme IZOULET Catherine demande si on éteint l'éclairage public sur toute la commune.

Mr GAUZINS Joël et Mme IZOULET Catherine pensent qu'il est préférable d'essayer sur le bourg et ils ne sont pas très favorables à couper dans les petits villages.

Mr FAURE Cédric ajoute que ce n'est pas dans les petits villages où il y a qu'une lampe qu'il y aura des économies. Il faut raisonner plus en nombre de lampes.

Mme GIBERT-PACAULT Isabelle précise que les élus qui vivent dans les villages ne sont pas présents ce soir et qu'il serait préférable d'avoir leur avis également.

Monsieur le Maire pense qu'il faut faire de manière équitable et qu'il faut informer les administrés en envoyant un courrier, argumenté et chiffré en expliquant notamment les impacts sur l'écologie, la biodiversité et les économies d'énergies que cela engendrerait.

Il est difficile de couper le bourg et de laisser les lieux-dits à proximité allumés, comme Laboual, Plein Vent, Caplong...

Monsieur le Maire ajoute qu'il a rendez-vous avec Mr FILAIRE du SDE, il fera le point avec lui et demandera une estimation de l'économie.

Mme FIALON Catherine demande si on peut dissocier les heures d'extinction en hiver et en été, en modifiant les horaires au moment du changement d'heure.

Mme IZOULET Catherine ajoute qu'il va falloir allumer l'éclairage pour la fête.

Mr FAURE Cédric répond qu'il suffira de mettre en marche forcée.

Mr LALAURIE Michel demande si ça ne va pas poser problème pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire répond que les personnes se débrouillent, comme on peut le voir pour certaines communes qui l'applique déjà. Il ajoute qu'un espace où il n'y a pas du tout de lumière à l'extérieur, permet de s'adapter et d'avoir une meilleure perception de ce qui nous entoure.

Mme FIALON Catherine pense qu'il faut, en plus des économies financières, réduire au maximum les consommations d'énergies.

Monsieur le Maire ajoute que l'éclairage public a aussi un impact sur la biodiversité.

Concernant les soirs de bal, il faut pouvoir avoir de la lumière, on demandera s'il est possible de forcer le système.

2-Subventions Associations :

Mme FIALON Catherine informe que la commission s'est réunie pour étudier les demandes de subventions. L'association « Saint-Mamet Hand Ball » envisage de grosses dépenses pour faire des vidéos de matchs, cela implique d'acheter une caméra, du matériel informatique estimé à 4 500€. L'association demande une subvention de 10 500€ à la commune contre 6 000 € l'année dernière. Soit une augmentation de 4 500€, correspondant à l'investissement qu'ils souhaitent faire.

Mme FIALON Catherine a conseillé au Président de l'association de faire une demande de subvention à la FDVA et lui a proposé de venir à une réunion de la commission Association ou à un Conseil Municipal pour expliquer leur projet, notamment celui de relancer le club. Ce projet est ambitieux mais cela représente une somme par rapport aux autres associations.

Monsieur le Maire considère que ce n'est pas à la mairie de payer la totalité de leur projet. Il y a également le financement par la Communauté de Communes, le club maintient les entrées gratuites aux matchs, il faut prendre en compte le budget mais aussi le sponsoring et la collectivité n'a pas à payer systématiquement les budgets. Il faut aider la vie associative mais pas dans ces conditions.

Monsieur le Maire ajoute que l'association doit commencer par chercher d'autres financeurs car il est difficilement justifiable que la commune soit le financeur exclusif.

Mr FAURE Cédric ajoute que le foot et le rugby vont monter au créneau et ils vont venir demander également une augmentation de leur subvention.

Mme FIALON Catherine ajoute qu'elle a fait entendre au Hand que 10 500€ était beaucoup demandé. Elle précise qu'ils redemandent 4 000€ de subvention à la Communauté de Communes.

Mr FAURE Cédric s'étonne que leur fédération ne les aide pas. Il donne l'exemple du foot où la fédération avait donné un financement pour l'achat de tablettes, il est possible aussi qu'ils aient épuisé les aides de la fédération.

Mme SOLIER Hélène ajoute que le nouveau Président et le nouveau bureau s'investissent pour proposer et mettre en place des choses, avec une recherche de sponsoring, une vente de calendrier.

3-Visite du Député : Mr Vincent DESCOEUR

Monsieur le Maire informe que Mr Vincent DESCOEUR et son assistant parlementaire sont venus à Saint-Mamet. Les futurs projets de la commune leur ont été présentés et il a été évoqué la réhabilitation de l'îlot en 12 logements.

Mr DESCOEUR a défendu le projet à la DETR, il n'avait pas le souvenir que St Mamet n'avait pas eu de DETR l'année 2021. Et que Saint-Mamet sans DETR en 2021 et 2022, cela faisait beaucoup.

Monsieur le Maire informe qu'il a eu Mr le Secrétaire Général de la Préfecture et ils vont essayer de trouver les bonnes sources de financement. Il a dit également que la commune aurait pu faire appel aux bailleurs sociaux car ils ont des subventions pour aider à réaliser ce projet.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à Cantal Habitat qui lui a répondu qu'ils leur avaient supprimé les subventions. Il ajoute que la commune est capable financièrement de porter le projet, la DETR demandé par St Mamet était trop conséquente d'après le Secrétaire Général par rapport aux autres communes et ils ne peuvent pas financer en dessous de 20% mais Monsieur le Maire pense qu'il y avait un moyen de trouver et d'isoler des dépenses éligibles pour financer une partie de ce projet. Il est peut-être possible de demander une subvention sur les fonds friches car les deux bâtiments qui ne servent plus depuis longtemps ressemblent à une friche et permettrait d'avoir un financement pour toute la première partie du projet et renégocier de la DETR pour une autre partie de l'opération et demander d'autres financements.

Monsieur le Maire informe que si on passe par un bailleur social pour la construction des logements, ces derniers seraient des logements sociaux. De plus, la commune n'aurait aucune maîtrise sur le montant de loyers et sur les locataires. Les logements seraient peut-être moins qualitatifs s'ils portaient le projet.

Mr Vincent DESCOEUR a trouvé que dégager cet endroit est très favorable pour Saint-Mamet.

4-Marchés hebdomadaires :

Mr GAUZINS Joël fait un appel aux habitants pour les informer du marché qui se tient tous les mercredis matin, soit à l'ancien office du tourisme, soit à la Croix Blanche.

Monsieur le Maire pense qu'il serait bien de faire un flyer de communication et de faire une ou deux photos et de faire paraître dans les journaux.

Mr GAUZINS Joël ajoute qu'un nouvel exposant propose des plats préparés chinois.

Mme GAILLAC Jacqueline trouve qu'il faudrait que ça soit toujours au même endroit.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait essayer de le mettre tout le temps en haut à l'office.

Mr GAUZINS Joël ajoute qu'ils sont en train de réfléchir à réaliser un accès par la place de l'an 2000 pour les exposants, en empiétant sur le jardin de Pugnac pour faire passer le long de chez Mme Célier. Il faudrait couper deux arbres pour cela. Actuellement, il y a un primeur, un poissonnier, un exposant qui vend des bourriols et de la confiture, un autre des plats chinois.

Fin de la séance 21h00